

Mr Mme Melle

Prénom, Nom ou dénomination

.....
.....

adresse :

.....
.....

email :

.....

Tel fixe :

Tel portable :

Je souhaite :

- Adhérer à l'association pour 15,00 €
- Adhérer à l'association pour 25,00 € en qualité d'association
- Faire un don d'un montant de : €
- être adhérent et donateur et je verse la somme de : €

J'adhère à HandiCapEcole en qualité de :

- Parents Famille Amis
- AVS Enseignants Autres
- Professionnels fonction :

Faità le

Signature

A retourner avec le règlement à l'ordre de HandiCapEcole à :

HandiCapEcole
Centre socio-culturel de Migné-Auxances
La Comberie
10 rue la Comberie 86 440 MIGNE AUXANCES

QUI SOMMES-NOUS ?

HandiCapEcole est un collectif :

- **De parents** d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes atteints de handicaps reconnus par la loi du 11 février 2005 :
 - moteur : Infirmité Motrice Cérébrale...
 - sensoriel : auditifs, visuels...
 - mental : déficience du niveau de développement intellectuel.
 - cognitif : dyspraxie, dysphasie, dyslexie, dysgraphie, dysorthographe...
 - neurologique : Troubles Envahissants du Développement, autisme, syndrome d'Asperger...
 - psychique : schizophrénie, troubles bipolaires...
 - polyhandicap : déficiences associées.
- **D'associations** oeuvrant dans le champ du handicap, de l'éducation...
- **De professionnels**
 - du secteur sanitaire et social** (ergothérapeutes, psychologues, graphothérapeutes, médecin...)
 - de l'éducation** (enseignants, AVS...).



se donne pour mission

de travailler à l'amélioration

de l'accompagnement des enfants

en situation de handicap

en classe ordinaire (écoles, collèges, lycées),

des adultes en situation de handicap

lors de leurs études et apprentissage

de leur futur métier,

dans le département de la Vienne.



Avec le concours financier de la Région



www.handicapecole.com

handicapecole@yahoo.fr



www.facebook.com/HandicapEcole

HandiCapEcole
Centre socio-culturel de Migné-Auxances
La Comberie
10 rue la Comberie
86 440 MIGNE AUXANCES

HandiCapEcole souhaite :

Créer un travail de partenariat entre les parents, le directeur de l'école, les enseignants, les professionnels qui suivent l'enfant, l'enseignant référent et le Rectorat **pour que la loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005 soit appliquée.**

HandiCapEcole se donne pour missions :

- Informer et accompagner les familles.
- Rendre compte des problèmes rencontrés par les familles, via la presse et les divers médias.
- Diffuser l'information sur la scolarité des enfants handicapés en milieu ordinaire : éditions de brochures, documents, site internet, facebook, conférences...
- Défendre l'accès à une école de qualité en milieu ordinaire pour les enfants handicapés, que ce soit en école publique ou privée.
- Que la mise en place du Projet Personnalisé de Scolarisation soit accompagnée d'une information aux enseignants et à tout le personnel de l'école sur les besoins spécifiques des enfants handicapés scolarisés au sein de l'école,
- Etre une force de proposition entendue par le Rectorat et les instances privées (comme le Diocèse) pour construire ensemble une meilleure organisation des pratiques et une harmonisation de celles-ci.

L'intégration d'un enfant handicapé à l'école ordinaire ne peut fonctionner qu'à ces conditions.

Sur

<http://www.handicapecole.com>

retrouvez

- ✓ **les circulaires et textes de loi**
- ✓ **de l'information locale et nationale**
- ✓ **une revue de presse**
- ✓ **nos actions**
- ✓ **des documents ressources**

des liens utiles vers :

- les sites ressources de l'éducation nationale sur le handicap
- les associations concernant certains handicaps
- les associations de parents d'élèves qui nous soutiennent
- d'autres organismes ou collectifs en France



Avec le concours financier de la Région

L'avenir de nos enfants est entre nos mains, nous devons être acteurs tous ensemble

Chaque année, nous apportons notre soutien à des familles d'enfants et d'adolescents en situation de handicap pour faire valoir leur droit en matière de scolarisation.

Soutenir HandiCapEcole c'est renforcer notre action auprès de ces jeunes de la Vienne.



pour avoir l'information en direct

Vous pouvez le faire de deux manières :

- en **adhérant** à l'association :
 - cotisation de 15,00 € (individuelle)
 - cotisation de 25,00 € (association)
- en nous **adressant un don.**

En vous engageant à nos côtés, vous participez à cet élan de solidarité et vous permettez à ces enfants de s'épanouir à l'école.